Trente-septième Année — N° 159 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 8 JUIN 1892

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 JUIN 1892

LES CAISSES D'ÉPARGNE

M. Bommart, vice-président de la Caisse d'Epargne de Douai, vient de publier, sur cette question, une notice des plus intéressante dont nous croyons utile de publier une analyse.

Disons d'abord qu'il est opposé à toute liberté laissée aux Caisses d'épargne de disposer librement de leurs fonds, parce qu'on trouverait difficilement des administrateurs disposés à assumer la responsabilité de leurs opérations et surtout parce que ce serait la ruine des caisses locales au profit de la Caisse postale qui jouirait seule de la garantie de l'Etat, garantie à laquelle tiennent avant tout les déposants. De sorte que la liberté de placement qu'on met en avant pour dégager l'Etat d'une responsabilité, grosse de dangers pour lui et pour les déposants, irait directement contre son but

M. Bommart exprime en outre la crainte que les administrateurs des Caisses d'épargne, s'ils étaient eux-mêmes chargés du placement des fonds reçus, ne se trouvassent souvent placés entre la défense des intérêts de la Caisse et le désir d'obliger des solliciteurs amis. Cette observation est d'autant plus grave qu'on sait combien de gens aiment à obliger, quand ils n'ont pas à délier les cordons de leur bourse.

L'expérience seule pourrait démontrer qui, de M. Bommart ou de M. Rostan, a tort ou raison.

On se figure généralement, ajoute M. Bommart, que les fonds reçus par les Caisses d'épargne sont versés au Trésor, qui en tire parti comme il peut et que c'est lui qui nous sert les 3 fr. 75 d'intérêt fixés par la loi; et, chose bizarre et qui donne à penser sur la compétence de nos législateurs, un banquier, dont les révélations sur notre situation financière ont fort ému le pays, il y a six ou sept ans, M. Germain, député de l'Ain, a soutenu, le 17 mai 1890, que chaque jour les Caisses d'épargne coûtaient au Trésor de cent à cent cinquante mille francs.

Or, la vérité est que le Trésor ne débourse absolument rien.

C'est une commission spéciale de la Caisse des dépôts et consignations qui est chargée, depuis 1837, de recevoir les fonds des Caisses d'épargne et d'en faire emploi; ces placements rapportent 4, 4 1/2, 5 o/o selon l'époque où ils ont eu lieu. Ce revenu élevé compense le revenu de 3,50, 3,25 et même 3,15 0/0, que rapportent les achats faits dans ces dernières années.

Ajoutons-y des obligations des chemins de fer, achetées alors qu'elles valaient moins de 300 fr. et rapportant 5 1/2 0/0 y compris la prime de remboursement, l'emprunt Morgan qui rapporte 4,36 0/0 et les obligations du Trésor qui rapportent 4.10 et 3.97 0/0. Le revenu moyen de ces divers placements a été, jusqu'en 1889, supérieur à 4 0/0, et au 1er janvier 1891, il dépassait encore 3,75.

Il a donc toujours été bien facile à la Caisse des dépôts de servir aux Caisses d'épargne les 4 0/0, et depuis un an, les 3,75, déterminés par la loi. Et si le cours élevé des rentes se maintenait et continuait de faire baisser le taux moyen des fonds des Caisses d'épargne, le gouvernement ne manquerait pas — et ce serait son devoir, — d'abaisser le chiffre des intérêts servis aux déposants. Mais ce n'est pas tout, les Caisses d'épargne *ont, à la Caisse des dépôts, une réserve de* 45 millions, constituée, dans les bons jours, avec l'écart de la recette payée par l'Etat, et des intérêts servis aux déposants.

Cette réserve donne 1,500,000 d'intérêts destinés à faire face aux déficits qui pourraient se produire. Il y a plus, on peut au *besoin entamer* la réserve, et jusqu'à extinction, l'Etat n'a pas à intervenir. Voilà ce qu'on ignore généralement.

M. Bommart critique aussi deux dispositions du projet actuellement en discussion à la Chambre : c'est la retenue des centimes en cas de remboursement et la graduation du taux de l'intérêt suivant l'importance des sommes inscrites sur les livrets.

Sur le premier point, il demande s'il serait équitable de retenir 0 fr. 95 à celui qui n'aurait que 3 fr. 95 à recevoir, et de ne rien retenir parfois à celui qui réclamerait 2,000 francs. L'argument est sans réplique.

Sur le second, il fait observer qu'on se trompe en supposant que le livret révèle toute la fortune des déposants. Une foule de parents riches ou aisés donnent des livrets à leurs enfants pour les exciter à l'économie; bien d'autres y déposent 300 ou 400 f. en vue d'un évènement prévu : d'autres au contraire *déposent à la caisse toutes leurs économies*, toute leur fortune : va-t'on leur enlever une partie de leurs revenus pour en gratifier le fils du millionnaire qui n'a que 499 fr. à la Caisse? Ce serait du libéralisme à rebours.

M. Bommart s'élève également contre la défense de déposer plus de 300 francs par quinzaine, ou plus de 2,000 fr. par an sans tenir compte des retraits de fonds, contre le renvoi à trois mois du remboursement des sommes supérieures à 500 francs et il donne, à l'appui de son opinion, des arguments qui nous semblent irréfutables.

Il aborde encore bien d'autres points, moins *importants*, qui ne peuvent trouver place dans notre article sans l'allonger démesurément.

Nous terminerons par une simple observation : c'est qu'à notre avis, il faut attribuer à l'établissement des Caisses d'épargne scolaire le chiffre relativement peu élevé du versement moyen annuel, à partir de 1877, et l'accroissement considérable du nombre des livrets. Nous n'avons garde de nous en plaindre, mais l'observation nous parait avoir quelque utilité.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

LES FÊTES DE NANCY

LA JOURNÉE DE LUNDI

Nancy, 6. — En présentant ce matin à M. Carnot les membres du chapitre diocésain et les prêtres du clergé de Nancy, Mgr Turinaz a prononcé l'allocution suivante :

« Je viens offrir au chef de l'Etat les sentiments respectueux de l'évêque de Nancy et du clergé de son diocèse. Cet évêque et ce clergé partagent tous les sentiments patriotiques des vaillantes populations de la Lorraine.

» Plus que personne, ils désirent l'union de tous les Français dans la justice et la liberté. Quelles que soient les constitutions et les formes politiques, ils accomplissent à l'égard du gouvernement les devoirs de soumission tel qu'ils l'enseignent avec la *doctrine catholique*, la raison elle-même et les traditions des nobles âmes.

» Ils ne veulent toucher en rien aux droits de l'autorité civile, mais ils veulent réaliser dans toute son étendue leur mission religieuse.

» Apôtres et pasteurs de tous, ils appartiennent au parti de la France et de Dieu.

» A ces règles de conduite, je pourrais dire à ces principes, l'évêque de Nancy et le clergé de son diocèse ont été constamment fidèles et ils le seront toujours pour obéir à leur conscience et servir les *intérêts les plus élevés* de la patrie.»

M. Carnot, en répondant à Mgr Turinaz, a dit : « J'applaudis, Monsieur l'évêque, aux sentiments patriotiques que vous exprimez en votre nom personnel et au nom du clergé de votre diocèse. Pour assurer à notre chère France la force et la grandeur que souhaitent pour elle tous ceux qui l'aiment, rien n'est plus nécessaire que l'union de tous ses enfants et leur égale soumission à ses lois. »

M. *Mézières, député, en présentant à M. Carnot les membres* du Conseil général qu'il préside, a excusé en invoquant l'état de leur santé, ceux de ses collègues absents de la réception. Il s'est attaché à faire rejaillir sur la personne du chef de l'Etat le grand succès de l'exposition de 1889 et la conclusion de l'alliance russe.

En présentant à la préfecture les officiers de la garnison de Nancy, le général Jamont, commandant le 6e corps d'armée, a dit :

« Monsieur le Président,

» *J'ai l'honneur de vous présenter les officiers de la* garnison de Nancy. Ces belles troupes, à la tête desquelles ils ont défilé hier, ne comprennent qu'en nombre restreint les hommes du rang qui ont eu le même honneur, il y a quelques mois, dans les plaines de Vitry-le-François. » Puisse-t-il vous conserver longtemps encore à la France. »

Le président du Consistoire israélite de Nancy a prononcé deux allocutions.

Dans la première, il a dit : « Je suis heureux de saluer en vous, en Lorraine, *dans cette contrée d'où est parti le* mouvement de tolérance consacré par la révolution française, le chef libéral du pays qui a établi l'égalité entre tous les citoyens de notre patrie. »

Dans la seconde, il s'est exprimé en ces termes : « Je suis fier, en présentant au chef de l'Etat le Consistoire israélite de Nancy, de pouvoir, dans cette ville frontière, affirmer hautement le dévouement absolu de nos populations israélites de la Lorraine à la patrie française et à la République; qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'y ajouter l'expression de notre profond respect et de notre reconnaissance pour le premier magistrat de l'Etat, pour qui les traditions de libéralisme et de tolérance sont un héritage de famille. »

Nancy, 6. — L'accueil fait par M. Carnot à l'évêque de Nancy a été marqué par une certaine froideur; il ne lui a pas serré la main. Tous les sénateurs et députés assistaient à la réception, excepté M. Maurice Barrès, qui est arrivé tardivement.

M. Carnot a répondu en ces termes au général Jamont : « *Je vous remercie de me présenter à vos officiers. J'ai* admiré vos belles troupes l'an dernier à Vitry-le-François, je les ai admirées à nouveau hier, sous les averses violentes; elle n'ont pas perdu une seule de leurs admirables qualités. Je suis heureux de saluer les officiers de cette division de Nancy que je sais être à la hauteur de leurs devoirs. »

M. Carnot n'a pu se défendre d'une certaine émotion en entendant l'allocution de M. Mézières. Il s'est approché de lui et lui a serré la main, avec ces mots :

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis touché des paroles que vous venez de m'adresser, et je vous avoue que mon émotion m'empêche de vous répondre comme je désirerais le faire. Je remercie le Conseil général tout entier d'avoir bien voulu s'associer aux sentiments dont vous vous êtes fait l'interprète. »

Nancy, 6 juin. — Ce matin à dix heures, les Sokols se sont rendus devant la statue de Jeanne d'Arc et ont déposé une immense couronne de fleurs sur le piédestal.

Le docteur Tollipuy qui constituait la délégation a prononcé quelques paroles dans lesquelles il a rendu hommage à l'héroïne qui a repoussé l'envahisseur du sol français et qui est la plus haute expression du patriotisme français. Une ovation enthousiaste a été faite aux délégués sokols.

En remettant au bureau de l'Union le superbe drapeau brodé par les dames de Prague pour les gymnastes français, le docteur Podlipny a prononcé les paroles suivantes :

« *Nos femmes et nos jeunes filles se sont souvenues* de votre visite à Prague qui en honorant les sokols a rempli de joie toute notre nation, car elle a fortifié ses espérances qui restent supérieures aux obstacles que la haine d'un chauvin héréditaire a pendant des siècles accumulés autour de nous.

»Pour vous témoigner leur profonde reconnaissance, nos dames et demoiselles m'ont chargé de vous remettre ce modeste présent, ce drapeau qui réunit d'un côté votre belle devise : Courage, Moralité, Patrie, et de l'autre, l'emblème de notre force nationale : Le Lion de Bohême.

»Vous, les vainqueurs sur les champs de l'honneur et sur le terrain de la civilisation, arborez-le comme un témoignage de l'union fraternelle des gymnastes français et des Sokols.»

Contrexeville, 6 juin. — Le grand-duc Constantin est parti pour Nancy saluer le Président de la République. Il sera de retour ce soir.

Nancy, 6 juin. — On remarque que les musiques militaires et municipales se sont complètement abstenues de jouer l'hymne russe hier soir après la sortie de M. Carnot du théâtre municipal. Le refus de l'orchestre de jouer cet hymne est également très commenté.

Nancy, 6. — Les trains qui viennent de Metz et des autres points de la frontière arrivent bondés. Les uns comptent à 150,000 et les autres à 100,000 les personnes qui sont accournes à Nancy. La population continue de faire preuve du plus grand enthousiasm.e uni au plus grand calme.

M. Carnot se rend avec son cortège, à Malzeville, où un incident amusant se produit. Une fillette, chargée de débiter un compliment à M. Carnot, s'est trouvée suffoquée par l'émotion et s'est mise à sangloter. M. Carnot l'a prise dans ses bras et l'a embrassée.

A plusieurs reprises, des cris ont été poussés : « A bas Barrès ! A bas la Boulange ! »

M. Barrès, très correct, ne parait aucunement ému.

Après la visite à Malzeville, retour à Nancy par le quartier ouvrier, au milieu des acclamations; puis, visite à *l'Institut clinique, où M. Carnot est reçu par le rec*teur et les professeurs en robe.

Les étudiants étrangers rangés dans la cour intérieure, ploient leurs drapeaux nationaux, jettent leurs casquettes en l'air en criant : « Vive la France ! »

M. Barrès, député, ayant été accueilli par des cris hostiles au sujet de ses écrits sur la jeunesse qu'il prétend indifférente et sceptique, a quitté le cortège.

Nancy, 4 h. 30.— A la préfecture, 300 maires du département attendaient M. Carnot. Le préfet, M. Stéhelin, qui *les a présentés, a dit :*

« S'il en est quelques-uns parmi eux qui hésitent encore à oublier leurs regrets ou leurs souvenirs, ceux-là ont à la frontière oublié tout dissentiment. Ils ont tous tenu à se rallier aujourd'hui à notre drapeau, aux trois couleurs dont l'honneur est confié à votre garde et à la vigilance des conseils de la nation. »

M. Carnot s'est dit ému, heureux, émerveillé de cette sagesse.

Encore quelques cris de vive Carnot.

Un déjeuner intime a eu lieu ensuite à la préfecture auquel assistaient M. Carnot, les officiers de la maison militaire, le général Jamont, le préfet et le maire.

A midi et demi, les étudiants de Nancy ont offert au lycée un banquet aux étudiants français et étrangers et à leurs professeurs. M. Lavisse présidait, assisté de M. Mézières.

Après le déjeuner, à deux heures un quart, le président se rend à la Pépinière.

Visite du grand-duc Constantin à M. Carnot

Nancy, 6 juin. — Le grand duc Constantin est venu à 3 heures de Contrexeville saluer le président de la République ; il est arrivé par le train ordinaire.

Le colonel Chamoin est allé le recevoir à sa descente de wagon; une compagnie d'infanterie qui a fait pendant les fêtes le service d'ordre, a été requise pour lui rendre les honneurs.

Les étudiants, qui terminaient leur banquet, se sont rendus en très grand nombre à la gare, et ont fait au cousin du Tsar une ovation indescriptible.

Le président de leur association a présenté au grand-duc un bouquet d'œillets jaunes attachés avec un ruban aux couleurs russes. Les étudiants ont ensuite entouré sa voiture en criant : Vive la Russie ! et en chantant l'hymne russe.

M. Carnot assistait au concours de gymnastique quand on est venu lui annoncer l'arrivée du grand-duc ; il est entré immédiatement à la préfecture ou il a eu un entretien de dix minutes avec son auguste visiteur.

Le grand duc est reparti pour Contrexéville à cinq heures 20 et a été à son départ l'objet d'ovations enthousiastes comme à son arrivée.

Discours de M. Carnot

Nancy, 6 juin. — L'inauguration du monument du peintre Claude Gelée, dit Lorrain, a eu lieu à quatre heures.

Dans la soirée, il y a eu banquet et nombreux toasts.

M. Carnot a répondu en ces termes à un toast du maire :

» *Monsieur le Maire,*

» Je ne puis me défendre d'une profonde émotion en répondant aux paroles vibrantes de vrai patriotisme que vous venez de prononcer. On sent à vous entendre tout ce qu'il y a de passion, de dévouement, de calme, de résolution au cœur d'une population qui sait inspirer à ses interprètes d'aussi généreux accents.

» Tout d'ailleurs sur cette terre que vous dites si bien deux fois française, respire l'amour du drapeau, devant lequel il n'y a plus parmi vous qu'une âme, qu'une volonté, qu'un effort.

» Elles ont bien choisi le siège de leur 18e fête fédérale, ces jeunes phalanges qui n'ont pas seulement à former des corps pour la fatigue et la lutte, mais à tremper les âmes aux sources du patriotisme.

» Je vous remercie, monsieur le maire; je remercie les représentants de la Meurthe-et-Moselle de m'avoir appelé à assister à ces fêtes.

» Je remercie la population toute entière des témoignages d'une si cordiale sympathie dont elle a voulu honorer le *président de la République. C'est un reconnaissant* et ineffaçable souvenir que j'emporterai de ma visite dans la noble cité Lorraine. J'y ai retrouvé digne d'elle-même cette 4e division que j'avais il y a quelques mois, admirée à la grande revue de Vitry-le-François.

» Les vaillantes cohortes des gymnastes qui, de tous les points de la France, sont venues témoigner de leur dévouement à la mission qu'elles se sont donnée, ont su mériter une fois de plus nos affectueux encouragements.

» Quant à la jeunesse universitaire, au cœur généreux, aux passions ardentes, elle a su par sa discipline morale se placer à la hauteur des saints devoirs qui lui incombent; qu'elle reçoive ici notre salut cordial. Soient aussi remerciés de leur chaleureux accueil les travailleurs de terre et de l'usine que j'ai rencontrés en ce jour de fête.

» Ces créateurs de la richesse ont fait ici des merveilles et j'aurais voulu pouvoir aller les visiter dans leur atelier, les voir à l'œuvre ; leur témoigner une fois de plus *l'affectueuse sollicitude dont la République les entoure* et dire les efforts qu'elle ne cesse de consacrer à l'amélioration des conditions du travail et à la sauvegarde des intérêts et de la dignité des travailleurs.

» Ils savent bien d'ailleurs que sous l'égide de la République incontestée et acclamée en toute occasion par les *masses profondes du suffrage universel*, la France marche avec honneur dans la voie du progrès et de la justice. Ils savent que dans cette évolution, ils ont tout à craindre du désordre et de la violence.

» C'est en poursuivant sa *mission de concorde et d'union* de toutes les forces vives de la nation, en restant inébranlable dans la politique de calme, de paix et de dignité qui vaut de précieuses amitiés, que la République française gardera le respect et l'estime du monde.

» Vous avez prouvé, monsieur le maire, que ces sentiments sont gravés au cœur de vos concitoyens. J'emporte une joie sincère et je lève mon verre en l'honneur de ces bons Français. »

LE CONCOURS NATIONAL DE TIR

Dimanche, comme on le sait, a eu lieu, au stand de Satory, l'ouverture du concours national de tir. Le général Saussier est arrivé le premier, accompagné de sa maison militaire. Il a d'abord visité les installations d'ambulances, mises sous les ordres du médecin-major territorial Kuhf, puis s'est rendu dans la tente d'honneur, où il a ouvert le concours par une petite allocution.

Le ministre de la guerre est arrivé à Satory à quatre heures; il a été reçu à l'entrée du champ de tir par la commission d'organisation, qui l'a conduit au pavillon d'honneur. Le colonel Dally, l'organisateur du tir, a pris la parole et adressé au ministre de la guerre quelques paroles de remerciement et de bienvenue.

M de Freycinet, répondant, a insisté particulièrement sur le régiment mixte. Ceux d'entre vous, a-t-il dit, qui voudront y garder leur place, se trouveront désormais au même titre que leurs camarades de l'armée active; ils commanderont les mêmes hommes pourront se suppléer à la tête des mêmes unités. Ainsi, le régiment mixte, devenu homogène, sera la véritable transition entre l'armée active et l'armée territoriale, ou, pour mieux dire, il sera le terrain commun sur lequel viendront se rencontrer et se fondre les qualités de l'une et de l'autre.

LE SUICIDE D'ANATOLE DE LA FORGE

Hier matin, M. Anatole de La Forge, ancien vice-président de la Chambre des députés, s'est suicidé dans l'appartement qu'il occupait, rue Jouffroy.

Sa fille adoptive, Mlle de La Forge, née de Château-Minois, inspectrice des Ecoles de la ville, qui était accourue, effrayée, en entendant une détonation soudaine, l'a trouvé étendu à terre dans la bibliothèque; une balle était entrée au-dessous de l'œil droit, avait traversé la cloison du nez et pénétré dans le cerveau, amenant la mort instantanée, tandis que la main crispée pressait encore la détente du revolver.

Mlle de La Forge, à peine convalescente des suites d'une péritonite, prodigua en vain tous les soins possibles ; elle releva le corps, le fit porter sur un lit et envoya ses domestiques chez trois médecins qui, par malheur, étaient absents ; enfin, après une heure d'attente fiévreuse, un quatrième docteur appelé ne put que constater le décès et rédiger un procès-verbal avec le commissaire de police du quartier, M. Lasselve, aussitôt prévenu.

Dans le bureau de la bibliothèque, dans les meubles de l'appartement, on n'a trouvé aucun papier qui puisse faire connaître le motif de cette mort.

Pourquoi cette détermination désespérée? Pourquoi cette balle de revolver? On se perd en conjectures et on ne sait rien.

Anatole de La Forge, qui était une célébrité parmi les républicains, et qui avait en pendant de longues années toutes les sympathies de son monde politique, était un peu diminué, comme statue vivante, depuis son départ du Palais-Bourbon! Et s'il a été tué par la balle, on peut ajouter qu'il a été frappé surtout par l'oubli.

Depuis de longs mois, en effet, cet homme si remuant, si bruyant, si épris de l'activité, de l'éloge et du bruit, était enveloppé dans un oubli qui détruisait, implacable, tous les rêves de gloire et de renommée dont il avait si longtemps bercé son âme affolée d'orgueil et d'honneurs. Anatole de La Forge avait permis et promis à son âme inquiète tous les rêves et toutes les chimères.

Après la députation que lui avaient confiée les Parisiens dans un grand élan de générosité, Anatole de La Forge, vice-président de la Chambre, avait longtemps convoité la présidence du Palais-Bourbon. Il fallait le voir, à cette époque, entre les deux haies de soldats, qui le conduisaient par hasard au fauteuil présidentiel, en l'absence de M. Floquet : sa grande taille, sa superbe barbe blanche, ses longs cheveux gris, son front large et mat dominaient les fusils; sa physionomie, de costume calme et souriante, prenait ces jours-là des allures farouches, tandis que du nez où clair et vif se reflétait le marbre des murs : on eût dit qu'il allait monter à l'assaut.

Mais l'assaut ne réussit pas. Les d'attendre la succession de M. Floquet, il eut, après la chute de M. Grévy, la « hantise » de l'Elysée. Il ambitionna la présidence de la République, se rappelant à lui-même les longs services rendus dans le Parlement, la netteté de ses convictions, la franchise de ses votes, et surtout cette fameuse « défense de Saint-Quentin » dont il parlait avec un enthousiasme vrai. Arbitre né de toutes les questions d'honneur, il pouvait tout aussi bien devenir l'arbitre du pays, se disait-il ; et dans les causeries qu'il laissait surprendre, il se persuadait que nul ne pouvait entrer en lutte avec lui devant le Congrès.

J'ai lu, en ces temps de vacance présidentielle, une lettre par laquelle, avec autant de naïveté que de bonne foi, il conviait un ami à dîner à l'Elysée... après le Congrès.

On sait le reste.

A Versailles, le décembre 1887, son nom, unanimement respecté, ne réunit pas trente voix ; et aux élections *générales de 1889 il disparut tout à fait. C'était l'effondrement.*

L'âge alors s'ajouta peu à peu aux désillusions et aux fatigues ; l'apoplexie par deux fois le menaça : malgré la campagne radicale qu'il entreprit dans la *Lanterne*, ce vieux lutteur disparut : ses facultés s'affaiblirent, la surdité s'empara de lui ; et inquiet d'un lendemain non assuré pour sa fille, ne croyant à rien, affolé de tout, effrayé de se survivre pour ainsi dire à lui-même, dans un dernier accès d'ambition, de folie et d'orgueil, il se *tua*.

Les dictionnaires font naître Anatole de La Forge en 1821: mais ses amis, mieux renseignés et plus sincères, affirment qu'il était dans sa soixante-seizième année. Il avait débuté d'abord dans la diplomatie et avait été chargé à Madrid d'une mission qui le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur. En 1848, il donna sa démission, entra dans le journalisme politique, et entreprit dans l'*Estafette* et dans le *Siècle* de vigoureuses campagnes en faveur des idées républicaines : entretemps, il publia plusieurs études remarquées, *les Vicissitudes politiques*, l'*Art contemporain*, *les Impressions de voyage en Espagne*, l'*histoire de la République de Venise* qui a eu un grand retentissement, une *Hymne à Manin* sur laquelle Victor Massé composa une musique délicieuse ; *la Pologne devant les Chambres* et *des Mélanges littéraires et historiques* dans lesquels on apprécie toutes ses qualités d'observation, de loyauté, d'esprit et je ne sais avec quelle note chevaleresque ou fantasque qui devait se retrouver dans tous les actes de sa vie.

Sa grande page, celle dont il aimait parler le plus, était la douloureuse guerre de 1870.

Anatole de La Forge avait été pendant cette année triste (on l'a répété partout, depuis) « l'éloquent défenseur de Saint-Quentin ». Il était préfet de l'Aisne depuis le 4 septembre.

Certes, St-Quentin s'est courageusement défendue elle-même: mais il est établi aussi que son préfet contribua, par ses chaudes paroles, à cette courageuse résistance; et, jusqu'au dernier instant, il plaida la cause de la guerre à ces heures de réel danger.

A la tête d'une barricade élevée contre les Allemands, Anatole de la Forge fut blessé à la jambe.

Il aurait donné tout au monde pour ne pas perdre la légère, très légère « boiterie » que lui infligea cette glorieuse blessure : car cette claudication était un des meilleurs arguments à certaines époques, dans les discussions politiques du Palais-Bourbon.

C'était « l'héroïque blessé » de la Chambre des députés !

*Mais en dépit de cette attitude qu'il s'exagérait peut-*être dans son excessive bonté, il restera de lui le souvenir d'un homme aimable, maniable et serviable, au patriotisme sincère, au cœur exquis.

C'est ainsi qu'Anatole de La Forge survivra dans la mémoire de ses amis.

GASTON CALMETTE.

NOUVELLE CATASTROPHE AUX ÉTATS-UNIS

PLUS DE 150 VICTIMES

New-York, 6 juin. — La région du pétrole à Pittsburg a été hier le théâtre d'un désastre terrible. Une trombe s'abattit sur la ville et l'inonda. Un grand nombre d'habitants parvinrent à gagner les collines des environs : mais un certain nombre de femmes et d'enfants, ne pouvant s'échapper, se réfugièrent sur les toits des maisons, demandant des secours à grands cris.

Pour comble de malheur, plusieurs raffineries furent frappées par la foudre. L'incendie vint ainsi compléter l'œuvre de destruction commencée par l'inondation. A trois heures de l'après-midi, la moitié de Titusville était en flammes, et toute la ville de Oil-City paraissait aussi devenir la proie des flammes. Il y a un grand nombre de morts, mais les nouvelles à cet égard diffèrent les unes des autres.

Une dépêche dit qu'il y a une cinquantaine de personnes qui ont été noyées à Titusville et un grand nombre d'autres qui ont été brûlées vives. Cette dépêche ajoute *qu'à Oil-City il y aurait onze victimes. Les communications* télégraphiques du district ont été interrompues, et, pendant quelque temps, on n'aura aucune communication avec Oil-City.

A Pittsburg, quatre des plus grandes raffineries sont en flammes, le feu s'étend sur une longueur d'un demi-mille et sur une largeur de deux corps de bâtiment. Une dépêche de Titusville dit que le nombre des victimes est de 150. Il paraît que les eaux gagnèrent la ville avec une telle rapidité que, en quelques minutes, un lac s'est *formé ayant près de deux tiers de mille de longueur sur* une largeur d'environ un demi-mille.

La confusion a été si grande dans la ville qu'on n'a pu arrêter les progrès de l'incendie et que les flammes ont gagné tous les quartiers avoisinants avec une extrême rapidité. Les seuls bâtiments qui ont été épargnés sont les forges et le dépôt du chemin de fer.

Le commerce de tissus avec la Turquie

Le rapport du consul français de Salonique dont nous avons donné un extrait pour les tissus de coton de vente en Turquie, n'est pas moins complet en ce qui concerne les tissus de laine :

Flanelle de couleur. — Cet article provient d'Allemagne. On compte de 33 à 35 mètres à la pièce, sur une largeur de 0 m. 95. Le prix de revient du mètre rendu à Salonique est de 1 franc. L'emballage se fait en caisses. Importation annuelle environ 700 pièces. On importe également de la flanelle blanche de France mais en petite quantité. Draps en laine et draps mélangés.

Draps de Belgique. — Verviers envoie annuellement pour près de 200,000 francs de drap, à des prix variant de 6 fr. à 15 fr. le mètre suivant qualité avec 15 o/o d'escompte et 4 mois de terme. Cette importation augmente depuis quelques années.

» *Draps d'Angleterre.* — Les qualités anglaises qui sont connues sur la place sont les suivantes : coton de 1 à 3 shillings, de (1 fr. 26 à 3 fr. 80) le yard (0,914 mètre); laine et coton de 1 sh. 7 d. à 4 sh. (de 1 fr. 96 à 5 fr. 04) le yard ; tout laine de 6 sh. à 16 sh. (de 7 fr. 50 à 20 fr. 16). L'importation de l'Angleterre représente en moyenne une valeur annuelle de 200,000 fr.

» *Draps d'Autriche.* — 1° Tissus de Brünn pour costumes complets, depuis 2 fr. jusqu'à 12 fr. le mètre, franco bord Trieste, avec 10 o/o d'escompte et 6 mois de terme. Les pièces ont une longeur de 15 à 17 mètres et une largeur de 1 m 36 à 1 m. 38. Importation annuelle 25,000 francs. 2° Drap de Reichenberg, depuis florins 3,50 jusqu'à florins 6,50 le mètre, franco bord Trieste avec 7 0/0 d'escompte et 4 mois de terme, de florin vaut 2 fr. 10), même longueur et même largeur que pour les pièces de Brünn. Valeur de l'importation 220,000 francs environ. 3° Drap de Bielitz.

» Les qualités, dites teintes en pièces varient entre florin 1.30, 1.50, 1.80, 2, 2.40, 2.50, 2.80 et 5, franco Trieste avec 12 0.0 d'escompte. Les qualités dites en laine valent de florins 2.40 à fl. 4.50 également franco bord Trieste, et même escompte. Longueur des pièces 150.17 mètres, largeur 1 m. 36 à 1 m. 38. Les draps de Bielitz, de nuances si variées, employés principalement par les Turcs représentent une consommation annuelle de près de 400,000 fr.

» *Draps d'Allemagne.* — Depuis quelques années l'Allemagne envoie des draps dont les prix varient

BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN 1892

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 57	3 0/0	98 30	98 55	98 85	98 65	
105 30	4 1/2 0/0	105 42	105 35	...	105 35	
91 70	Italien	91 60	91 75	91 70	91 75	
4170	Banq. de France	4190	4170	4180	4160	
490	B. d'Escompte	485	485	482	485	
670	Banq. de Paris	675	676	670	670	
1132	Crédit Foncier	1137 50	1132	1131	1132	
776	Créd. Lyonnais	785	793	780	780	
482	Crédit Mobilier	460	...	482	475	
1475	Lyon	1485	1475	1480	1480	
...	Nord	1848	...	1850	1850	
21	Panama	20	21	21	21	
2738	Suez	2755	2755	2757	2755	
1426	id.	...	...	1440	1432	
663	Autrichiens	604	620	663	663	
223	Lombards	228 75	214 25	220	215	
177	Nord Espagne	195	...	178	180	
213	Saragosse	228 50	...	213	215	
648	Méridionaux	...	...	...	648	
	Métaux					
484 37	Egypte	487	483 75	485 62	485	
93 /.	Hongrois	95	94 15/16	95 1/16	95	
20 40	Turc	20 45	...	20 50	20 35	
593	Banq. Ottomane	593 50	593 12	595 05	593 12	
66 3/16	Extérieure	...	...	66 62	66 62	
435	Rio-Tinto	...	...	439 39	437 50	
430 62	Tharsis	...	...	432 50	431 87	
28 1/16	Portugais	28 20	28 1/8	27 87	27 75	
... /.	Consolidés	...	...	... /.	... /.	
... /.	Russe 1880	...	...	... /.	... /.	
96 50	Russe consolidé	...	...	96 30	96 52	
77 50	Russe nouveau	...	...	77 30	77 45	
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	
487	Dynamite	...	...	...	475	
98 70	3 0/0 nouveau	98 50	...	98 85	98 95	
450	Alpines	...	...	...	450	
110	Câbles	...	...	...	110	
...	Russe Orient	...	...	...	...	
...	Priorités	...	...	...	...	
90	Mobilier espag.	...	...	...	90	
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	
...	C. d'Esc. nouv.	500	...	...	...	
...	Générale	465 50	...	...	...	
...	Est	630	...	...	...	
...	Lyon (obligat.)	454	...	...	...	
...	Midi	1305	...	...	...	
...	Nord (obligat.)	460	...	...	...	
...	Orléans	1540	...	...	...	
...	Ouest	457 75	...	...	...	
...	Anglais	97 10	...	...	...	
...	Autriche or	89	...	...	...	
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	
...	Ville d'Amiens	115	...	...	...	
...	Lille 1860	112	...	...	...	
...	Lille 1863	232	...	...	...	
...	Ville de Lyon	401	...	...	...	
...	V. de Roubaix	49	...	...	...	
...	Fives-Lille (act.)	544	...	...	...	
...	Téléphone	427 50	...	...	...	
...	Tabacs 4 0/0	510	...	...	...	
...	Suez (obligat.)	620	...	...	...	
...	Cacérès	155	...	...	...	
...	Asturies	260	...	...	...	
...	Foncières 1868	53 50	...	...	...	
...	Rente Foncière	155	...	...	...	
...	Cacérès (act.)	60 50	...	...	...	
...	Est (oblig.)	548	...	...	...	
...	Midi (oblig.)	439	...	...	...	
...	Béthune	455 50	...	...	...	
...	Picardie	450	...	...	...	
...	Nord-Est	453	...	...	...	
...	Ouest (act.)	1055	...	...	...	
...	Orléans (oblig.)	464 50	...	...	...	
...	Fives-Lille (obl.)	460	...	...	...	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue).

BOURSE DE LILLE DU 7 JUIN 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	112 50	Tramw. Nord	...	432 50
» 63, r. 100	...	133 75	Union ln. N.	...	167 75
» 68, r. 500	...	513 50	Gaz de Wazem	...	511 75
» 77, r. 500	...	513 50	Ch. d. fer Econ.	...	508 75
» 83, r. 50	...	111	Denain Anzin	...	508 75
» 84, r. 500	...	402 25	T